

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME.

OBJET RETROCESSION D'UNE PARCELLE à MR Pierre VISTE PAR LA COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Pierre VISTE a découvert lors d'un dépôt de déclaration de travaux qu'une partie de son devant de porte était en réalité une partie communale.

Afin de régulariser la situation, la commune a mandaté le cabinet de géomètre expert DUHEM pour numéroté la petite partie de parcelle en question qui a donc fait l'objet d'une numérotation. La parcelle qui sera donc rétrocédée à Mr Pierre VISTE est désormais numérotée B 1278 (36 ca). Cette rétrocession à l'euro symbolique sera réalisée par acte administratif.

Le secrétaire de séance : Cédric CARME



Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024